

MAIRIE DE BOURNAN

Secrétariat ouvert lundi de 13h15 à 15h15, mardi de 15h00 à 17h00 et jeudi de 14h00 à 16h00

A l'attention des conseillers municipaux

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu

Le mardi 21 janvier 2025 à 19h00 dans la salle de la mairie

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

ORDRE DU JOUR

- Modifications des statuts du SIEIL 37 : transfert de la compétence éclairage public au SIEIL 37
- Questions et informations diverses